

Recommandations pour la conception de procédures d'appels d'offres dans la formation continue

Version du 21.12.2021

1. Introduction

Les marchés publics de prestations de formation continue sont souvent attribués dans le cadre de procédures d'appels d'offres. Celles-ci offrent une chance équitable à chaque soumissionnaire et constituent donc en principe un moyen approprié pour l'attribution de fonds publics.

Toutefois, la conception de nombreuses procédures d'appels d'offres conduit depuis des années à une pression sur les prix dans la branche, ce qui crée de fausses incitations en matière de qualité de la formation continue et a des répercussions négatives sur les conditions de travail des formatrices et des formateurs.¹

L'objectif de ce guide est de donner des recommandations sur la conception de procédures d'appels d'offres qui permettent une concurrence loyale basée principalement sur des critères de qualité et qui offrent les mêmes chances à tous les prestataires. Ce guide s'adresse aux spécialistes de la formation continue qui établissent et réalisent des appels d'offres pour les mandats de formation continue auprès des services publics (Confédération, cantons, villes et communes) ainsi que des entreprises dans le cadre d'une procédure ouverte.

Ce guide contient exclusivement des recommandations sur le choix et la pondération des critères d'attribution ainsi que sur l'organisation de la procédure. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif.

¹ Cf. procédure d'appels d'offres dans la formation continue, document de position de la FSEA, 2018.

2. Sélection et pondération des critères

2.1 Critères de sélection

Points de vérification	Exigences / critères d'évaluation	Remarques
Preuve du paiement des taux horaires usuels dans la branche et la région pour les formatrices et formateurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Publication et justification des taux horaires - Preuve de l'égalité salariale 	<p>Les prestataires qui versent des salaires très bas, voire nuls, aux formatrices et formateurs doivent être exclus des procédures d'appels d'offres.</p> <p>Le contrôle de l'application des salaires usuels dans la branche devrait être effectué avec les mêmes instruments que ceux développés pour les mesures d'accompagnement.</p>
Exclusion des subventions croisées	<ul style="list-style-type: none"> - Divulgarion d'informations sur l'existence d'autres fonds publics pour les services demandés et l'infrastructure utilisée 	<p>Une égalité de traitement des prestataires n'est possible que si les distorsions des indications de prix dues à des subventions croisées, notamment de l'infrastructure (bâtiments, plates-formes, etc.), sont exclues.</p>
Management de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Preuve de l'existence du label eduQua (ou d'un label équivalent) 	<p>Avec un label de qualité spécifique à la formation continue, le prestataire prouve qu'il accorde une grande importance à la qualité de la formation, qu'il l'évalue et qu'il la développe. Les institutions certifiées se distinguent par leur conscience élevée de la qualité, ancrée dans la culture et l'institution, au niveau de la direction et de l'exécution.</p>
Capacité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience dans la réalisation des prestations demandées (projets de référence, etc.) 	<p>Les exigences en matière de preuve de la capacité professionnelle doivent être proportionnelles à l'ampleur des prestations prévues.</p>

		Elles doivent être conçues de manière à ce que les gros marchés ne soient pas attribués à des prestataires qui ne disposent ni de l'infrastructure, ni du personnel nécessaire. Parallèlement, il faut veiller à ce que les petits prestataires soient également compétitifs.
--	--	---

2.2. Critères d'attribution

Prix

Pondération	Points de vérification	Exigences / critères d'évaluation	Remarques
25%	Calcul des prestations à l'aide d'une grille budgétaire prédéfinie	<ul style="list-style-type: none"> - Justification plausible de tous les coûts pour la fourniture de toutes les prestations requises selon le catalogue d'exigences (calcul des coûts complets). - Pour le calcul des charges par leçon, un coefficient de 1,5 est appliqué pour la préparation et le suivi ainsi que pour les frais administratifs. Les charges des formatrices et formateurs sont calculées avec un coefficient de 1,5 (1 heure de cours = 0,5 heure de préparation / suivi / administration). - Publication des bases de calcul. 	Pour une concurrence loyale, il est essentiel de définir clairement dans l'appel d'offres quelles prestations doivent être calculées dans le prix. Le moyen le plus simple de s'en assurer est de définir une grille prédéfinie pour l'établissement du budget.

Qualité de l'offre de formation

Pondération	Points de vérification	Exigences / critères d'évaluation	Remarques
60%	Concept didactique	<ul style="list-style-type: none"> - La conception didactique permet d'atteindre les compétences ou les objectifs visés. - Les formes d'apprentissage, les modules et les paramètres d'apprentissage sont adaptés au groupe cible et permettent des processus d'apprentissage efficaces et individuels. 	Afin de permettre un concours d'idées entre les prestataires, il est important de ne pas imposer de directives rigides / fixes pour le

		- Des formes appropriées de contrôle des résultats d'apprentissage sont définies.	concept didactique. La possibilité de différenciation est centrale. Parallèlement, il est important que les organismes qui lancent les appels d'offres formulent clairement des exigences (minimales) pour tous les critères énumérés.
	Mise en œuvre méthodologique	- Les méthodes, les médias et le matériel d'apprentissage utilisés permettent de développer les compétences ou les objectifs visés et de traiter les contenus d'apprentissage prévus. - Les formes d'apprentissage encouragent les processus d'apprentissage axés sur les ressources, individuels et coopératifs et favorisent le transfert.	
	Infrastructure et environnement d'apprentissage	- L'infrastructure et l'environnement d'apprentissage soutiennent le processus d'apprentissage et le succès de la formation continue.	
	Personnel qualifié en formation continue	- Les offres d'apprentissage sont conçues et accompagnées par des formatrices et formateurs, et des accompagnatrices et accompagnateurs d'apprentissage qualifiés sur le plan technique et didactique.	

Conditions de travail des formatrices et des formateurs

Pondération	Points de vérification	Exigences / critères d'évaluation	Remarques
15%	Aménagement des conditions de travail	Preuves de conditions d'embauche équitables et durables, par ex. - encouragement à la formation continue	Les prestataires qui offrent de bonnes conditions de travail à leurs formatrices et formateurs doivent

		<ul style="list-style-type: none"> - conditions de planification des interventions (annulations, remplacements, changements de dernière minute, etc.) de la réalisation des formations - gestion des absences - diversité - culture de gestion équitable - gestion des questions de santé. 	avoir de meilleures chances d'obtenir un mandat.
--	--	---	--

3. Conception de la procédure

Exigences	Description / justification
A partir d'un volume de commande de 150'000 CHF, une procédure ouverte doit être menée dans tous les cas.	Ainsi, l'équité des chances est garantie pour tous les prestataires
Suffisamment de temps pour l'élaboration de la proposition.	Les procédures sont conçues de manière à ce que les soumissionnaires disposent d'au moins 60 jours ouvrables pour élaborer leur proposition et, en cas d'attribution, pour préparer la mise en œuvre du mandat (en règle générale, au moins trois mois ; pour les mandats nécessitant l'embauche de personnel, au moins six mois).
Pour les commandes récurrentes, la durée des prestations est d'au moins 3 ans.	